



REJADD

Regroupement des Jeunes Africains pour la Démocratie et le Développement

Association créée le 11 Août 2006 sous le N° 2366/MATD

B P: 7411 Lomé –TOGO, Tél: (+228) / 924 44 28/ 914 73 84/ 924 6214

E-mail : rejadd_aftg@yahoo.fr site web : ttp://rejadd.blogvie.com

COMMUNIQUE DU REJADD RELATIF A L'INTERDICTION D'UNE CONFERENCE DEBAT DES ETUDIANTS DE L'UL PAR LES AUTORITES UNIVERSITAIRES.

Le Regroupement des Jeunes Africains pour la Démocratie et le Développement (REJADD) s'indigne et s'insurge contre la décision des autorités universitaires, interdisant une conférence-débat que les étudiants de l'université de Lomé, regroupés au sein du Mouvement pour l'Epanouissement des Etudiants du Togo (MEET), devraient organiser sur le campus universitaire.

Selon des informations recueillies de sources concordantes, « *le MEET a adressé une correspondance en date du 23 Février 2011, aux autorités universitaires, demandant l'autorisation d'organiser sur le campus universitaire de Lomé, une conférence-débat sur le thème : « Quel Etudiant pour un Togo épanoui ».* En réponse, le 25 février, les autorités ont signifié aux responsables du MEET que leurs intentions ne sont pas claires et par conséquent, elles n'autorisent pas la tenue d'une telle activité sur le campus universitaire.

Pour le REJADD, c'est une décision inique qui viole les dispositions de l'article 20 de la Déclaration Universitaire des Droits de l'Homme (DUDH), qui stipule : « ***Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'associations pacifiques*** ». Il pense également que c'est un acte de soumission des étudiants à la torture, à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (violation flagrante de l'article 5 du DUDH).

Le REJADD pointe du doigt, dénonce et condamne avec rigueur cette décision maléfique qu'il qualifie de duplicité quant on sait que les autorités universitaires, en complicité avec le pouvoir en place, autorisent et financent les mêmes activités sur le campus universitaire à une minorité des étudiants ventocrates et insouciantes de leur avenir sur le campus, regroupés au sein du HACAME et CAME (organisations universitaires inféodées au pouvoir RPT).

Le REJADD rappelle aux étudiants leur droit à la revendication de liberté d'activités et de meilleures conditions de vie et d'études, garanties par les textes en vigueur et demande aux autorités, l'autorisation immédiate de cette belle initiative des responsables du MEET.

Le REJADD tient à informer tout de même les autorités universitaires, qu'en cas de maintien de leur décision incongrue frisant le ridicule, il se réserve le droit d'appeler les étudiants à l'insurrection et le peuple à un soulèvement populaire jusqu'à ce que ces entraves à la liberté d'activités et de réunion dont vivent les étudiants, chaque année académique sur le campus universitaire de Lomé, ne soient abrogées.

Fait à Lomé, le 02 mars 2011

Le Président National

JOHNSON Kwassi Assiba Biova